



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 avril 2013

Contact Presse

Cabinet de la Ministre

Delphine Chenevier, conseillère presse

01.55.55.84.24 - 06.21.02.20.81

delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

11 accords signés en Chine dans le domaine de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Dans le cadre de la visite d'Etat du Président de la République en Chine, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présidé à la signature de onze accords visant à renforcer les partenariats entre la France et la Chine dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

La politique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, concernant la Chine, s'inscrit dans un double objectif : accroître la mobilité des étudiants et chercheurs entre les deux pays, et amplifier les partenariats scientifiques et universitaires, avec l'installation de formations en Chine et le développement de projets de recherche communs, de la recherche fondamentale à la recherche technologique.

C'est dans cet esprit que la ministre, après le Président de la République, a signé avec ses homologues respectivement en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche, la science et l'innovation, deux accords stratégiques.

Le premier réaffirme la volonté commune de renforcer la coopération dans les domaines linguistique, éducatif et universitaire. Il s'agit de développer les programmes de formation conjoints pour structurer et accroître la mobilité étudiante en Master et Doctorat, et les cotutelles de thèses. Le deuxième installe un groupe de travail conjoint favorisant le dialogue, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'innovation.





Septième partenaire scientifique de la France, au deuxième rang mondial pour le nombre de publications, au 4ème pour le dépôt de brevets, la Chine consacre un effort de près de 2 % de son PIB pour la R&D, en croissance de 20 % par an au cours de ces cinq dernières années. Au-delà de la coopération spatiale franco-chinoise établie depuis 15 ans, six domaines scientifiques d'intérêt partagé ont été identifiés, en cohérence avec les priorités identifiées dans le cadre des « agendas de la recherche » élaborés de part et d'autre, pour relever les nouveaux défis sociétaux et permettre la création de valeur durable. Notamment : le développement durable, la chimie verte, la biodiversité et la gestion de l'eau, les maladies infectieuses, les technologies numériques, et les villes intelligentes.

Avec ses homologues, la ministre a présidé à la signature de neuf autres accords qui viennent concrétiser une dynamique de coopération entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Sont concernés :

- des projets d'implantation de campus en Chine (Aix-Marseille Université à Wuhan), venant renforcer les premières initiatives pilotes créant des formations d'excellence « à la française » en Chine, telles que Centrale Pékin, ou Paris Tech Shanghai - Jiaotong, inaugurée par le Président de la République lors de son passage à Shanghai,
- des accords-cadres de coopération favorisant les échanges d'étudiants et d'enseignants, la création de cursus conjoints et de programmes de recherche collaborative (Sorbonne Universités, groupe des universités technologiques et groupe INSA, le prestigieux Harbin Institute of Technology, ainsi que le China Scholarship Council),
- la création d'un laboratoire international associé (LIA) dans le domaine de la géophysique, impliquant le CNRS, l'institut de physique du Globe de Paris, et seize autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le lancement d'un LIA en sciences humaines et sociales, impliquant le CNRS,
- le renouvellement de l'accord de coopération créant le pôle sino-français de recherche en sciences du vivant et génomique à l'hôpital Ruijin de l'université Jiaotong de Shanghai (CNRS, Inserm, Institut Pasteur).

Avec 24 millions d'étudiants, dont plus de 5 % en mobilité à l'étranger, et l'objectif de doubler le nombre d'étudiants d'ici 2020, les Chinois représentent le deuxième contingent d'étudiants accueillis en France, plus de 30 000 actuellement, et le premier flux en mobilité entrante. 8 000 étudiants français sont inscrits dans le supérieur en Chine. Le renforcement des partenariats vise aussi à augmenter les effectifs d'étudiants en mobilité, respectivement à 80 000 et 10 000 d'ici 2020.





Alors que la France doit encore renforcer ses partenariats de formation et de recherche avec les pays émergents, l'accueil en France d'étudiants et de chercheurs étrangers constitue un enjeu majeur, tant pour le rayonnement universitaire et scientifique de notre pays, que pour son essor économique. De même, la mobilité à l'étranger des étudiants en France est déterminante pour l'élévation du niveau de qualification.

Plusieurs mesures voulues par le gouvernement ont pour objectif d'améliorer l'accueil réservé aux étudiants étrangers, qui représentent un atout et une opportunité pour le redressement de notre pays. Ces mesures viennent d'être présentées lors du débat sans vote qui s'est tenu au Sénat le 24 avril, en particulier : la généralisation du titre de séjour pluriannuel, pour les masters et les doctorats, en particulier pour les filières scientifiques et technologiques, pour lesquelles nous manquons d'étudiants, l'amélioration de l'accueil, avec la mise en place de « guichets d'accueil uniques » dans les universités, ainsi que l'accès au marché du travail.

L'extension des cours dispensés en anglais, assortie de l'apprentissage de la langue française, prévue dans la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que la simplification de l'offre de formation, contribueront à développer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français pour les jeunes chinois.

